



Association AGIR POUR LE PERREUX-SUR-MARNE

Enregistrée sous le N° W 942006404 - Membre de "PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT"
<https://apl94.jimdofree.com> - <https://www.facebook.com/agirpourleperreux94>
agir.leperreux94@gmail.com

Adresse postale : Chez Mme SAUNIER LAPORTE
10 rue de Thionville - 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE

ENQUÊTE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
concernant la création et l'exploitation de la ligne 15 Est du réseau du Grand Paris Express.

AVIS DE L'ASSOCIATION
pour ce qui concerne la commune du Perreux-sur-Marne :
Gare NOGENT-LE PERREUX et Ouvrages Annexes 7302P et 7401P

SUR LES MODALITÉS DE L'ENQUÊTE

Les obligations d'affichage à la charge de la commune du Perreux n'ont pas toutes été respectées. L'arrêté inter-préfectoral annonçant l'enquête et les permanences a été affiché dans le seul panneau d'information administrative de la Mairie alors qu'il en existe d'autres sur la commune, notamment à proximité de la Gare. L'affiche officielle "AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE" n'a été posée dans ce panneau Mairie qu'après le début de l'enquête.

Aucune communication n'a été faite lors du Conseil Municipal du Perreux le 28 mars 2019 alors que « *les conseils municipaux sont appelés à donner leur avis ...* ».

L'affiche produite par le Maître d'Ouvrage accrochée sur des poteaux est difficilement lisible dans sa totalité du fait des caractères trop petits.

SUR LES POINTS TECHNIQUES

LES DOSSIERS PRÉSENTÉS SONT DIFFICILEMENT EXPLOITABLES

Les dossiers et documents mis à disposition sont très complexes et donc difficiles à appréhender par le public. De plus, les plans ne permettent pas de se repérer dans l'espace car les noms des rues n'y figurent pas. Ainsi à partir du dessin de l'emprise de la gare NOGENT-LE PERREUX et des ouvrages annexes il n'est pas possible d'apprécier l'impact exact sur les propriétés existantes.

De fait, **il manque un document spécifique pour chacune des communes concernées, faisant la synthèse des éléments contenus dans les différents dossiers.** Cela aurait permis aux riverains des gares et ouvrages annexes de mieux comprendre les enjeux de cette enquête.

Par internet, la recherche est aussi très complexe et difficilement lisible du fait, notamment, du format A3 des documents d'origine.

UN CONSTAT

Aucune information sur les conséquences prévisibles pour les riverains ; c'est pourtant leur devenir à moyen et long terme qui est en jeu.

Peu d'informations exploitables en l'état pour un public non spécialiste quant à l'impact et les nuisances des travaux de la gare NOGENT-LE PERREUX et des annexes.

Notre Association est très sensible à la défense de la biodiversité et de ses composantes, notamment à la disparition dans notre paysage urbain de certaines d'espèces animales et de nombreux espaces verts. Toutefois nous ne pouvons que constater et regretter que **cette enquête ne prenne pas en considération l'élément humain** et les conséquences sur le cadre de vie de ce projet situé en zone d'habitation dense comme cela est le cas pour la gare de Nogent- Le Perreux.

CONSÉQUENCES : NUISANCES ET CADRE DE VIE DÉGRADÉ

- Les quartiers impactés par les 3 chantiers sont majoritairement pavillonnaires avec jardins arborés. **Aucune mesure « de compensation écologique »** n'est précisée, contrairement à ce qui est prévu pour le "moineau friquet".
- Une seule phrase concernant l'installation du chantier fait état de la « *démolition de bâtiments ... immeuble, garage et pavillons* » mais sans préciser quelles parcelles seraient concernées ... D'où une **très grande incertitude pour les riverains**.
- Le chantier
Vu l'ampleur des 3 chantiers, des « *effets négatifs notables* » toucheront une grande partie de notre commune : bruit, noria de camions, encombrement des voies de circulation déjà saturées, pollution,
- Les déblais
Gare de Nogent-Le Perreux : l'« *évacuation des déblais avec pré-acheminement routier* » pour la Gare et les 2 ouvrages annexes du Perreux : 132 000 m³ soit au moins 7 500 camions. Il faut de plus ajouter les camions d'approvisionnement des chantiers qui ne sont pas évoqués. La voirie actuelle est complètement inadaptée à un tel trafic et rien n'est prévu sur ce point.
Val de Fontenay : l'excavation gare et tunnels (TM4 et 4bis) représentent 800 000 m³ nécessiteraient 60 à 100 gros camions par jour dont certains pourraient être amenés à transiter par la ville du Perreux.
Seule la référence à l'augmentation de la circulation autoroutière (2 à 4% !) est évaluée alors même qu'aucune voie de ce type ne dessert le Port de Bonneuil, site d'évacuation des déblais par voie fluviale
- L'eau
La charte environnementale des chantiers ne prévoit **aucune contrainte**, indiquant seulement : « *autant que possible, ... si les activités et l'espace le permettent* »
- Le cadre de vie :
Les exemples déjà vécus à Champigny et Créteil/St Maur illustrent la dégradation prévisible du cadre de vie des habitants des rues avoisinantes et ce, pendant plusieurs années.
La réalité des nuisances est évoquée, mais **les mesures prévues pour préserver leur cadre de vie sont dérisoires, voire inexistantes**.
- Circulation et stationnement :
La circulation, qu'elle soit piétonne ou automobile, sera très dégradée pendant la durée du chantier. Son augmentation est par ailleurs prévisible après la mise en service de la ligne 15 Est et de la nouvelle gare .
Alors qu'il s'agit d'environnement **aucune mesure n'est prévue dans le dossier ...**

À cela s'ajoute la **suppression de 100 places de stationnement** dès le début du chantier de la Gare Nogent-Le Perreux, suppression qui sera **pérenne** car aucun parc de stationnement n'est prévu dans l'enceinte ou à proximité de la future gare. Dans ce quartier dense et qui, du fait d'un habitat en partie ancien, manque déjà de places de stationnement la situation sera infernale.
- Utilisation postérieure des zones de chantier libérées après travaux :
Certains dessins de la Gare montrent la construction d'immeubles sur les parcelles situées en dehors de l'emprise du bâtiment lui-même et libérées après chantier.
De plus, les plans des 2 ouvrages annexes (7302P et 7401P) ne précisent pas l'utilisation des espaces libérés après les travaux.

NOS DEMANDES

- Tout d'abord, **une information/concertation rapide avec les propriétaires et résidents dont les logements devraient faire l'objet d'une démolition.**
- Pendant le chantier, mettre en place des mesures de **protections renforcées contre les nuisances visuelles et sonores.**
Le projet de la nouvelle Gare Ligne 15 Est devrait intégrer également un renforcement de la protection des riverains contre les nuisances acoustiques de la ligne RER E.
- Étudier des solutions d'enlèvement des déblais réduisant au maximum l'utilisation du "*pré-acheminement routier*", dont l'impact est sous-estimé.
Notre Association demande que soit utilisée l'**évacuation par bande transporteuse vers la ligne SNCF** toute proche, le Port de Bonneuil étant relié au rail.
- Prévoir un **plan de circulation** incluant le **renforcement des espaces de circulation piétonne** place Belvaux, avenue Ledru-Rollin et rues avoisinantes.
- Eau : prévoir dans les marchés de travaux que des dispositions contraignantes soient prises pour le **recyclage des eaux industrielles et de ruissellement.**
- Établir un **projet d'utilisation des surfaces libérées après chantiers qui privilégie les espaces verts et les constructions de faible hauteur**, en particulier pavillons.
En tout état de cause, les nouvelles constructions ne doivent pas déroger aux règles courantes du P.L.U. en application dans la zone.
- Prévoir la **construction d'un ou plusieurs parkings** accessibles dès la mise en service de la Gare Nogent-Le Perreux.
Aménager des **parkings provisoires** permettant aux riverains d'avoir une solution de stationnement pendant les travaux.

Le Perreux, le 15 avril 2019

Pour l'Association,

Françoise SAUNIER LAPORTE
Présidente